

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2022****L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT OCTOBRE,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 14 octobre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, en la présence de Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président.

Etaient présents : Jean-Marc VERCHÈRE, Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Nicole BERNARDIN, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

Etait absente : Sophie FOUCHER-MAILLARD.

OBJET : Finances - Décision modificative n° 2 EHPAD – Exercice 2022.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales.

L'examen de la situation budgétaire actuelle de l'exercice 2022 des EHPAD fait apparaître la nécessité de procéder à des ajustements de crédits qui se traduisent pour les budgets annexes EHPAD par les évolutions suivantes :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	(+) 331 350 €	(+) 143 500 €
Investissement	(+) 5 500 €	(+) 5 500 €

En fonctionnement :

→ L'ajustement de crédits de dépenses de 331 350 € se répartit entre les différents budgets de la manière suivante :

- Résidence Gaston Birgé : + 43 100 €
- Résidence César Geoffroy : + 288 250 €

Résidence Gaston Birgé :

Les crédits progressent de 43 100 €, répartis de la manière suivante :

Ils concernent principalement les dépenses de structure pour 37 000 € (entretien de bâtiments, admission en non-valeur et amortissements). S'ajoutent des dépenses d'exploitation courante à hauteur de 6 100 € (nettoyage des locaux).

Résidence César Geoffray :

Les crédits progressent de 288 250 €, répartis de la manière suivante :

Ils concernent principalement les dépenses de personnel pour 250 000 € suite à l'évolution du point d'indice et des dispositions du Ségur de la santé. S'ajoutent des dépenses d'exploitation courante à hauteur de 13 000 € (nettoyage des locaux) et 25 250 € de dépenses de structure (entretien de bâtiments et admission en non-valeur).

→ **L'ajustement de crédits de recettes de 143 500 € se répartit entre les différents budgets de la manière suivante :**

- Résidence Gaston Birgé : + 58 500 €
- Résidence César Geoffray : + 85 000 €

Résidence Gaston Birgé :

Les crédits progressent de 58 500 €. Ils concernent la facturation du loyer et des charges des locaux utilisés par le service Restauration pour la production des repas, du budget de l'EHPAD au budget principal.

Résidence César Geoffray :

Les crédits progressent de 85 000 €. Il s'agit d'une subvention versée par le budget principal au budget annexe pour financer l'activité générée par l'activité de la Plateforme de Répit.

En investissement :

L'ajustement en dépenses et en recettes d'investissement s'élève à + 5 500 €. Les crédits se répartissent entre les budgets de la manière suivante :

- Résidence Gaston Birgé : + 2 500,00 €
- Résidence César Geoffray : + 3 000,00 €

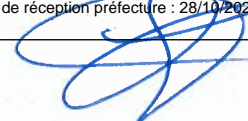
Pour les deux résidences, il s'agit d'un ajustement des dépôts de garantie en recettes et en dépenses.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la Décision Modificative de Crédits n° 2 de l'exercice 2022 des budgets des EHPAD Gaston Birgé et César Geoffray.

Christelle LARDEUX-COIFFARD,

Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20221020-DEL-2022-116-DE
Date de télétransmission : 28/10/2022
Date de réception préfecture : 28/10/2022



**EXERCICE 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGETS ANNEXES EHPAD**

Fonctionnement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
CCAS budget annexe résidence Birgé	Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6283	Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur	6 100,00	
	Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	7548	Remboursements de frais - Autres remboursements de frais		58 500,00
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	62113	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel intérimaire - Personnel médical et paramédical	20 000,00	
		64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	-20 000,00	
	Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure	61521	Entretiens et réparations sur bien immobiliers - Bâtiments publics	22 000,00	
		6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	
		68112	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations corporelles	10 000,00	
	Total				43 100,00
CCAS budget annexe résidence Geoffray	Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6283	Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur	13 000,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	250 000,00	
	Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure	61521	Entretiens et réparations sur bien immobiliers - Bâtiments publics	25 000,00	
		6541	Créances admises en non-valeur	250,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		85 000,00
Total				288 250,00	85 000,00
TOTAUX GENERAUX - FONCTIONNEMENT				331 350,00	143 500,00

**EXERCICE 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGETS ANNEXES EHPAD**

Investissement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
CCAS budget annexe résidence Birgé	16 - Emprunts et dettes assimilées	165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	2 500,00
	Total			2 500,00	2 500,00
CCAS budget annexe résidence Geoffray	16 - Emprunts et dettes assimilées	165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	3 000,00
	Total			3 000,00	3 000,00
TOTAUX GENERAUX - INVESTISSEMENT				5 500,00	5 500,00